



Mercredi 4 Septembre 2013

ASSEMBLEE GENERALE 2013

Messieurs les Présidents, amis dirigeants, Membres du CD 71

L'assemblée générale du comité départemental de Saône et Loire aura lieu le vendredi 27 Septembre 2013, Salle de conférence à la maison des associations, rue Jules FERRY - CHALON sur Saône (ex collège Jean ZAY, les prés St Jean)

Appel des délégués à 18 heures, début Assemblée Générale 18 heures 30

Le comité directeur étant incomplet (12 membres pour 24 possible), une élection partielle sera nécessaire.

Il est donc fait appel à candidature, les candidats devront être majeurs et jouir de leurs droits civiques, ils devront faire parvenir leur demande par écrit avec le nom de leur club d'appartenance, leur N° de licence et définir un secteur d'activité souhaité.

Les candidatures écrites devront parvenir au domicile du Président Michel DEGTIAR, 1 rue du Bel air 71300 MONTCEAU les Mines avant le Mercredi 25 juin Septembre 2013 dernier délai.

Les clubs devront fournir une attestation (modèle joint) faisant état de l'élection du délégué à l'AG du comité départemental et ligue au cours de la dernière AG du club

ASSEMBLEE GENERALE du Vendredi 27 Septembre 2013

ORDRE du JOUR :

- 1- Lecture et mise au vote du PV de l'AG 2012
- 2- Lecture du mot du Président
- 3- Lecture et mise au vote des rapports d'activité et financier
- 4- Rapport d'activité des responsables de commissions
- 5- Présentation et mise au vote du budget prévisionnel saison 2013/2014
- 6- Présentation des candidats aux élections complémentaires.
- 7- Elections complémentaires des membres du comité directeur
- 8- Questions diverses : Ne seront abordées que celles présentées par courriers avant le 25 Septembre 2013 au domicile du Président M. DEGTIAR
- 9- Remise des récompenses saison 2012-2013

REPAS : Un repas au restaurant au frais des participants (20 € environ) sera prévu après l'AG, pour nous permettre de réserver les places, les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant le 25 Septembre 2013 auprès de Michel DEGTIAR.

ASSOCIATION :

N°

Nombre de voix :

LE PRESENT POUVOIR, SIGNE DU DELEGUE de L'ASSOCIATION ne peut être donné qu'à un membre affilié depuis PLUS DE SIX MOIS A L'ASSOCIATION, âgé de plus de 18 ANS au moins le jour de l'AG, de nationalité française et jouissant de ses droits civiques.

TOUT CLUB ABSENT à l'assemblée générale sera passible d'une amende de 50 Euros

POUVOIR

JE SOUSSIGNE NOM :

Prénom

Date de naissance :

Nationalité

Domicilié à :

DELEGUE de l'association :

Donne par la présente pouvoir à :

NOM

Prénom

Date de naissance :

Nationalité

Domicilié à :

Licencié sous le N° :

Membre de mon association, pour le représenter à l'assemblée générale du comité départemental de tennis de table de Saône et Loire pour tous votes et délibérations portées à l'ordre du jour.

Le vendredi 27 Septembre 2013 à 18 heures 30

Maison des associations, rue Jules FERRY - CHALON sur Saône (ex collègue Jean ZAY, les prés St Jean)

BON POUR POUVOIR

POUVOIR ACCEPTE

Le : Signature

Le : Signature

ATTENTION

Une procédure rendue obligatoire par le ministère Jeunesse et sports contraint la Fédération, les ligues et les comités départementaux à se couvrir par l'attestation ci-dessous .

En effet l'élection d'un « délégué » de club aux Assemblées Générales des ligues et comités départementaux est obligatoire, ce n'est plus le Président qui est délégué de droit (sauf s'il est lui même élu pour cette mission), mais un membre du comité directeur du club élu au cours de l'assemblée générale de ce club.

ATTESTATION

Je soussigné Mr

Président du Club

Affilié à la FFTT sous le N°

Atteste que le délégué du club à l'assemblée Générale du Comité Départemental de Tennis de Table de Saône et Loire du 27 Septembre 2013 a été régulièrement élu au cours de l'assemblée générale du club.

Date de l'assemblée générale ayant élu le Délégué :

NOM du Délégué :

Prénom :

Date :

Signature du Président :